VIVOPTIM SOLUTIONS
Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 euros
Siège social : Siège social : Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine – 75015 Paris
RCS PARIS 840 628 895

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

(…)

DEUXIEME DECISION :

L'Associée unique, après avoir constaté que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 font apparaître un résultat de 298 180,51 €, décide de l'affecter comme suit :

- Au poste « Réserve légale » : 41 827 euros ;
- Le solde, soit la somme de 794 718,27 euros, en totalité au poste « Report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 6 158 293,22 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours du précédent exercice.

(…)

QUATRIEME DECISION :

L'Associé unique décide de transférer le siège social au 3 square Max Hymans 75015 PARIS et de mettre à jour en conséquence l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« *ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé : 3, Square Max-Hymans – 75015 PARIS. »

(…)

Le reste de l'article demeure inchangé.

(…)

Certifié conforme
La Présidente
Françoise LY

Signé par Françoise LY
Le 06/07/2023

Signed with universign

VIVOPTIM SOLUTIONS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Signé par Françoise LY
Le 07/07/2023

Signed with universign

Table des matières

Bilan au 31 décembre 2022....3

A. Bilan actif....3

B. Bilan Passif....4

Compte de résultat de l'exercice 2022....5

Compte de résultat de l'exercice 2022 (suite)....6

Annexes aux comptes sociaux....7

A. Faits caractéristiques de l'exercice....7

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice....7

B. Référentiel comptable et réglementaire....10

C. Informations relatives à certains postes du bilan....12

1. Bilan actif....12

2. Bilan passif....15

D. Informations sur les postes du compte de résultat....16

E. Autres informations....18

Bilan au 31décembre 2022

A. Bilan actif

(en milliers d'euros)	31/12/2022 Brut	Amort. et dépréciations	Net	31/12/2021 Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	7 428	**5 380**	**2 048**	**2 819**
Concessions, brevets, licences…	7 337	5 380	1 957	2 724
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	11
Immobilisations incorporelles en cours	92	-	92	84
Immobilisations corporelles	**55**	**9**	**46**	**27**
Terrains	-	-	-	5
Constructions	9	4	5	-
Autres immobilisations corporelles	33	5	28	9
Immobilisations corporelles en cours	13	-	13	13
Immobilisations financières	**27**	-	**27**	**24**
Titres de participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	27	-	27	24
TOTAL I	**7 510**	**5 389**	**2 122**	**2 869**
ACTIF CIRCULANT				
Clients et comptes rattachés	-	-	-	1 640
Autres créances	1 064	-	1 064	388
Valeurs mobilières de placement	2 081	-	2 081	-
Disponibilités	2 097	-	2 097	3 876
Charges constatées d'avance	63	-	63	59
TOTAL II	**5 305**	**-**	**5 305**	**5 964**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	-	-	-	-
Écarts de conversion actif (IV)	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**12 815**	**5 389**	**7 427**	**8 833**

B. Bilan Passif

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 000	2 000
Fonds de dotation sans droit de reprise	-	-
Primes d'émission, fusion, apport	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves	**95**	**53**
Réserve légale	95	53
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	1 808	1 013
Résultat de l'exercice	298	837
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	1 957	2 724
TOTAL I	**6 158**	**6 627**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
TOTAL II	**-**	**-**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	427	925
Dettes fiscales et sociales	156	391
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	679	883
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	6	6
TOTAL III	**1 268**	**2 206**
Écarts de conversion passif (IV)	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	**7 427**	**8 833**

Annexes aux comptes sociaux

A. Faits caractéristiques de l'exercice

Note n°1 : Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Instabilité de l'environnement économique

La guerre entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les nombreux reconfinements en Chine, ont eu de nombreuses conséquences macros économiques, avec des impacts importants, notamment sur l'évolution des marchés financiers, l'inflation et l'évolution des taux.
Cette situation a généré de nombreuses craintes sur les marchés financiers qui se sont traduites par de la volatilité, des baisses sur les marchés actions, des tensions sur les approvisionnements générant de l'inflation.
Pour lutter contre l'inflation, les banques centrales ont donc remonté les taux directeurs, ce qui a provoqué une forte hausse des taux d'intérêt dans l'ensemble des zones.
Au 31 décembre 2022, la société VIVOPTIM Solutions n'enregistre pas d'impacts majeurs en lien avec le contexte économique.

1.2 Valorisation du crédit impôt recherche

La valorisation des investissements en matière de recherche et développement via le crédit impôt recherche (CIR) a été faite sur les dépenses générées au cours de l'année 2020.
Les dépenses imputées aux travaux de recherche et développement menés par VIVOPTIM Solutions en 2021 sont éligibles au CIR et valorisées à hauteur de 518 milliers d'euros.
Des travaux ont également été menés cette année avec le cabinet Fidal pour récupérer un crédit impôt recherche qui n'avait pas été valorisé sur le premier exercice de la société entre juillet 2018 et décembre 2019. Le montant de la réclamation déposée s'élève à 355 milliers d'euros.
Le crédit impôt recherche incluant l'exercice 2021, ainsi que le reliquat au titre des exercices 2018 et 2019, représente un montant global de 875 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Ce montant a été reporté sur la déclaration fiscale de MGEN en 2022 (VIVOPTIM Solutions étant intégré depuis 2020 au périmètre d'intégration fiscale du Groupe MGEN).

1.3 Avenant au contrat MGEN

La formalisation d'un avenant était nécessaire pour permettre la mise à jour des couts par rapport à l'usage des adhérents, et selon les développements de la société sur d'autres domaines. Cette révision du budget global, et son impact sur le prix du service par personne éligible, a été porté à 1,32 € HT/an et par personne protégée au lieu de 1,621€ HT/an et par personne protégée.

1.4 Conduite des projets stratégiques

Des actions ont été menées pour développer la notoriété de VIVOPTIM Solutions, et son ancrage, dans l'écosystème de prévention en France, au travers de participations à des congrès dans le domaine de la santé, ainsi que des achats d'espace d'informations dans les médias, avec des résultats satisfaisants se traduisant par des prises de contact de prospects.

Des travaux de référencement du service VIVOPTIM ont également été engagés dans « Mon espace santé » avec une validation de l'intérêt du GIE SESAM-Vitale. Il s'agirait du premier service de prévention et d'accompagnement santé référencé dans « Mon espace santé », lequel est soutenu par un groupe mutualiste.

Les premiers travaux sont engagés pour l'APIsation complète du produit de VIVOPTIM Solutions et un MVP a été défini (Minimum Viable Product/Produit Minimum Viable) avec le nouveau prestataire en système d'information, Worldline, ancienne filiale d'Atos. Ce projet stratégique pour la société doit permettre en cible de lever certaines dépendances technologiques et des contraintes de planification existantes avec le prestataire actuel Maincare Solutions.

1.5 Développement commercial

Le développement commercial s'est traduit au cours de l'exercice 2022 par :

- La mise en production du service VIVOPTIM pour MGEN Solutions ;
- La consolidation de l'offre pour les branches professionnelles (nouvelles branches acquises en 2022 et d'autres en perspectives pour 2023) ;
- Le déploiement de l'offre de coaching santé téléphonique « Accompagnement entrepreneurs » pour Harmonie Mutuelle avec un modèle économique en abonnement payant ;
- Validation du déploiement du service VIVOPTIM en mars 2023 pour les 4,5 millions de personnes protégées par Harmonie Mutuelle, avec un seul accompagnement déployé (contre cinq pour MGEN ou MGEN Solutions). Il s'agit d'une première étape avec des perspectives d'évolutions futures, portant sur :
 - l'installation de la plateforme digitale,
 - le coaching digital automatisé et personnalisé,
 - la limitation des appels téléphoniques.
- Les processus et outils du Service Sport sur Ordonnance (SSO) qui représente pour MGEN 1 700 patients inscrits sur 1 200 accompagnés, ont été optimisés pour absorber plus d'adhérents et raccourcir le délai de mise en route de l'accompagnement auprès du patient.

1.6 Valorisation de la société

Elle repose sur les éléments suivants :

- La reconnaissance de Vivoptim Solutions comme « Maison Sport Santé » par le ministère des sports ;
- L'internalisation d'une partie de la production de contenus pour maîtriser les coûts et protéger son savoir-faire ;
- L'optimisation de l'organisation interne pour absorber plus de clients, tout en agissant sur le coût du service ;
- L'ouverture de l'établissement pour accueillir nos propre coachs santé à Nancy pour :
 - protéger le savoir-faire de la société, ses protocoles et projets médicaux,
 - assurer la montée en charge liée aux nouveaux déploiements et aux besoins des clients,
 - proposer une alliance thérapeutique pluriprofessionnelle autours des patients.
- La valorisation des investissements en matière de recherche et développement via le crédit impôt recherche (CIR) comme indiqué supra.

Note n°1 bis : Évènements significatifs post-clôture

Néant.

B. Référentiel comptable et réglementaire

Note n°2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, établi par l'autorité des normes comptables le 5 juin 2014 et homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 (JO du 15 octobre 2014).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et des frais d'acquisition.

Les durées d'amortissements retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérées selon le mode linéaire telles que présentées aux notes 3 et 5.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions		
- Gros œuvre	Linéaire	30 à 65 ans
- Clos couverts	Linéaire	10 à 30 ans
- Lots techniques	Linéaire	10 à 25 ans
- Second œuvre	Linéaire	5 à 15 ans
Installations générales agencements divers	**Linéaire**	**10 ans**
Matériel informatique	**Linéaire**	**3 ans**

Une dépréciation est constatée si la valeur actuelle devient inférieure à la valeur nette comptable.

2) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition.
Une dépréciation est comptabilisée si leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable.

3) Stocks

Les stocks de matières et de marchandises sont valorisés à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, une dépréciation est pratiquée pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

4) Créances et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

5) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir les risques et charges que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant reste incertain.

C. Informations relatives à certains postes du bilan

1. Bilan actif

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles – Mouvements principaux

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2022
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	6 494	842	-	7 337
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	11	-	11	-
Immobilisations incorporelles en cours	84	7	-	92
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**6 589**	**850**	**-**	**7 428**

Note n° 4 : Informations sur la réévaluation

Néant.

Note n° 5 : Immobilisations incorporelles – Amortissements pour dépréciation

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2022	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2022
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 770	4 457	2 848	5 380
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	**3 770**	**4 457**	**-**	**5 380**

Note n° 6 : Immobilisations corporelles – Mouvements principaux

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/2022
Terrains	-	-	-	-
Constructions	6	3	-	9
Installations techniques matériels et outillages industriels	-	2	-	2
Autres immobilisations corporelles	11	20	-	31
Immobilisations corporelles en cours	13	-	-	13
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	**30**	**25**	**-**	**55**

Note n° 7 : Immobilisations corporelles – Amortissements pour dépréciation

(en milliers d'euros)	Montant au 01/01/2022	Dotations	Reprises	Montant au 31/12/2022
Terrains	-	-	-	-
Constructions	1	7	4	4
Installations techniques matériels et outillages Industriels	-	-	-	-
Installations générales agencements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2	4	-	5
Total immobilisations corporelles	**3**	**10**	**4**	**9**

Note n° 8 : Titres de participation – Mouvements principaux

Néant.

Note n° 9 : Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 01/01/2022	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2022
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	24	3	-	27
Total immobilisations financières	**24**	**3**	**-**	**27**

Le total de 27 milliers d'euros correspond au dépôt de garantie de loyer versé à l'UES GAIA.

Note n° 10 : Entités liées, filiales et participations

- MGEN
- MGEN Union

Note n° 11 : Nature et échéance des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	1 064	1 064	-
Valeurs mobilières de placement	2 081	2 081	-
Disponibilités	2 097	2 097	-
Charges constatées d'avance	63	63	-
Créances de l'actif circulant	**5 305**	**5 305**	-
Total des créances	**5 305**	**5 305**	-

Le poste « **Autres Créances** » d'un montant de 1 064 milliers d'euros correspond principalement à :

- La TVA déductible sur immobilisations pour 112 milliers d'euros ;
- La TVA déductible sur biens et services pour un montant de 59 milliers d'euros ;
- La TVA sur factures non parvenues pour un montant de 5 milliers d'euros ;
- Le compte courant intégration fiscale pour 848 milliers d'euros ;
- Des indemnités journalières à recevoir de 9 milliers d'euros.

Le poste « **Valeurs mobilières de Placement** » d'un montant de 2 081 milliers d'euros correspond à la souscription de 2 000 Obligations EGAMO court terme.

Le poste « **Disponibilités** » d'un montant de 2 097 milliers d'euros se compose :

- Du compte bancaire BRED pour un montant de 62 milliers d'euros ;
- Du compte bancaire BP Alsace Loraine pour 19 milliers d'euros ;
- De la souscription de deux comptes de dépôts à terme d'un montant chacun de 1 000 milliers d'euros et d'une durée de 2 ans (taux actuariel 3,1500%) ;
- Des intérêts courus des deux CAT au 31 décembre 2022 pour 15 milliers d'euros.

2. *Bilan passif*

Note n° 12 : Fonds propres

(En milliers d'euros)	Capital social	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Solde au 31 décembre N-1 avant affectation du résultat	**2 000**	**1 067**	**837**	**2 724**	**6 627**
Augmentations de capital	-	-	-	-	-
Réduction du capital	-	-	-	-	-
Affectation du résultat N-1	-	837	-837	-	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice N-1	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	298	-	298
Autres variations de la période	-	-	-	-767	-767
Solde au 31 décembre N avant affectation du résultat	**2 000**	**1 903**	**298**	**1 957**	**6 158**

Le capital social d'un montant de 2 000 milliers d'euros se compose de 20 000 actions d'une valeur nominale de 100 euros.

Conformément à la doctrine administrative (BOI-BIC-CHG-20-30-30-20170301 §80 et 90), VIVOPTIM Solutions a fait le choix d'amortir la totalité du coût des logiciels créés en interne et ainsi de bénéficier de la déduction immédiate sur le plan fiscal.

La provision réglementée, d'un montant de 1 957 milliers d'euros, en diminution nette de - 767 milliers d'euros sur l'exercice, correspond à l'amortissement dérogatoire sur logiciels et licences acquis jusqu'au 31 décembre 2022 et complète l'amortissement économique effectué à l'actif du bilan.

Note n° 13 : Provisions pour risques et charges

Néant.

Note n° 14 : Etat des dettes

En milliers d'euros	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Sous total emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	427	427	-	-
Dettes fiscales et sociales	156	156	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	679	679	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	6	6	-	-
Total des dettes	**1 268**	**1 268**	-	-

D. Informations sur les postes du compte de résultat

Note n° 15 : Le chiffre d'affaires

En 2022, le « **chiffre d'affaires »** s'élève à 3 316 milliers d'euros et se répartit de la façon suivante :

- MGEN pour 3 250 milliers d'euros ;
- MNT pour 9 milliers d'euros ;
- IPS pour 25 milliers d'euros ;
- OPCO pour 1 milliers d'euros ;
- KEOLIS pour 7 milliers d'euros ;
- MESE pour 24 milliers d'euros.

Note n° 16 : Autres éléments du compte de résultat

En 2022, les « **charges d'exploitations** » s'élèvent à 4 688 milliers d'euros contre 4 707 milliers d'euros en 2021, soit une diminution de 19 milliers d'euros.

Le poste « **Autres achats et charges externes** » d'un montant de 1 553 milliers d'euros comprend principalement :

- Locations et charges locatives pour un montant de 158 milliers d'euros ;
- Prestations de services pour un montant de 77 milliers d'euros ;
- Fournitures de bureau pour un montant de 9 milliers d'euros ;
- Honoraires pour un montant de 989 milliers d'euros ;
- Achats divers pour un montant de 23 milliers d'euros ;
- Personnel extérieur pour un montant de 189 milliers d'euros ;
- Frais de colloques, séminaires et documentation générale pour un montant de 30 milliers d'euros ;
- Frais de missions et réceptions de 14 milliers d'euros ;
- Cadeaux, publicités, don pour des Associations de 23 milliers d'euros ;
- Frais bancaires et postaux de 4milliers d'euros.

Le poste « **Impôts et taxes et versements assimilés** » d'un montant de 49 milliers d'euros correspond à :

- La taxe foncière pour un montant de 16 milliers d'euros ;
- La taxe sur les bureaux pour 6 milliers d'euros ;
- La contribution sur la valeur ajoutée pour 7 milliers d'euros ;
- La contribution foncière des entreprises pour 11 milliers d'euros ;
- La taxe d'apprentissage pour un montant de 5 milliers d'euros ;
- La formation continue pour un montant de 5 milliers d'euros.

Le poste « **Rémunération du personnel** » d'un montant de 756 milliers d'euros correspond aux salaires versés aux collaborateurs au cours de l'année 2022.

Le poste « **Charges sociales** » d'un montant de 258 milliers d'euros correspond aux charges sur salaires.

Le poste « **Dotation aux amortissements** » d'un montant de 1 616 milliers d'euros correspond à une annuité d'amortissements comptable.

Le poste « **Autres charges** » d'un montant de 456 milliers d'euros correspond aux redevances et licences.

Le résultat fiscal

En milliers d'euros	2022	2021
Résultat comptable avant impôts	**-575**	**69**
Réintégrations	-	-
Déductions	-	-
Résultat fiscal	**-575**	**69**
Impôts 25% (26,5 %€ en 2021)	-	18
Régularisation impôt définitif n-1	2	5
Crédit d'impôt recherche N-1	-875	-790
Total impôts (produits)	**-873**	**-767**

Une convention d'intégration fiscale est signée entre :

- D'une part, les organismes combinés : MGEN Union, MGEN Vie, MGEN Filia, MGEN Action sanitaire et sociale, MGEN Centres de santé, MGEN Partenaires, VIVOPTIM Solutions, MGEN Solutions, Clinicprosport et la SCI MGET Patrimoine ;
- D'autre part, l'entité combinante : MGEN.

MGEN, en tant qu'organisme combinant, s'acquitte auprès du Trésor Public de l'impôt du groupe, en prenant à sa charge les contributions additionnelles et en gardant à son profit les économies liées à l'intégration fiscale.

Un avenant signé en mai 2022, avec une date d'effet au 1er janvier 2022, a permis à la SCI MGET Patrimoine de rejoindre le périmètre d'intégration fiscale.

Le résultat exceptionnel

Le **résultat exceptionnel**, d'un montant de 767 milliers d'euros, correspond à :

- La reprise de l'amortissement dérogatoire pour un montant de 1 556 milliers d'euros ;
- La constitution de l'amortissement dérogatoire pour un montant de - 789 milliers d'euros.

E. Autres informations

Fiscalité latente et différé

Néant.

Effectifs

Effectif du personnel au cours de l'année 2022 : 18 cadres et 4 ETAM.

Rémunération des dirigeants

Néant.

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 16 milliers d'euros.